ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C 1 N 7

Memoire

Le College de Bourgogne a été fondé en 1330 par la Reine Jeanne Epouse de Philippe le Long et Comtesse de Bourgogne.

En 1340 Il y fut fait une fondation de Chapelains, et l'acte est confirmé par Jean fils ainé du Roy Duc ~~d'Aquitaine~~ de Normandie, ~~d'acquitai~~ d'Aquitaine, de Poitou, Comte ~~d~~ du Maine et d'Anjou comme ayant le Bail et Gouvernement des Duché + et Comté de Bourgogne. ~~Ce~~

Ce College peut donc ~~et~~ être regardé étant comme de fondation Royale; ~~et~~ Il est + donc tres vraisemblable que ~~par suite qu'en~~ sa majesté ~~a~~ en eut disposé en faveur du College de Chirurgie

+ au moins en partie

AR C 9 d. 49 n° 38

ACADÉMIE NATION. DE MÉDECINE

de Paris, avec d'autant plus de

~~raison~~ facilité ~~que la partie qui seroit~~ —

~~reservée pour l'entretien des Chapelains~~

~~et~~ Boursiers ~~dans le College de Louis~~

~~Le Grand~~ qu'il suffiroit de lui en

accorder une partie, et que l'autre

partie restante ~~seroit plus que~~ seroit encore

un objet assés considerable pour pourvoir aux

~~suffisante pour l'entretien des~~ —

fondations, et à l'entretien des Boursiers

dans le College de reunion. ~~on ne~~

~~prejudicieroit par ce moyen en rien~~

aux ~~vues des fondateurs.~~ Cet

arrangement peut se concilier avec

les vues des fondateurs et meme les

~~perfectionner~~ remplir plus —

~~completement~~ parfaitement —

en ce que l'etablissement ~~d'une~~ de Ecole de Chirurgie —

~~pieu dans une ville commerçante~~ auxquelles

on n'avoit pas pensé jusqu'à ce siecle ~~icy~~ cy —

presente un plus grand ~~bi~~ nombre d'objets —

d'utilité publique pour ~~th~~ le secours de

l'humanité que la plus part des ~~f~~ autres

fondations que ~~l'on s'empressoit à l'envi~~ si multipliées des siecles precedens.

~~de faire dans le sie~~

Le Sr. Lamartiniere a eu l'honneur

de remettre des memoires detaillés sur ces objets tant a ~~Mgr~~ M.

Le Grand aumonier, qu'à M. Le Controleur

General, ~~les memoires cy joints~~

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE